

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	24

Numéro Délibération	89/2025
Mise en ligne le	12/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 5 décembre 2025

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 décembre 2025

Objet de la délibération

Finances - Exécution budgétaire et continuité du service – Exercice 2026

L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU - Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES - M. Laurent VIDAL - Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ - Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK - M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sylvie COSTA - Mme Céline CLOTET - Mme Christelle MUSICCO – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURLAA - M. Raymond HAREL - M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY - M. Sébastien CAMMAL

Représentés M. Jérémy GARCIA pouvoir à Mme Pascale LOCK / M. Lionel ESPEROU pouvoir à M Guy LAURET

Absents Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER / M. Anthony PEROTTI / Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON

Madame Géraldine GROLIER présente l'affaire ;

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, et ce jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes aux remboursements en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement (dépenses d'équipement) au titre de l'exercice 2025, hors crédits affectés au chapitre 16 pour le remboursement de la dette et hors restes à réaliser de 2024, s'élèvent à 2.746.487,38 €.

Je vous propose donc, dans la limite du quart de cette somme, soit 686.621,84 €, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon la ventilation suivante :

Chapitres	Dépenses	Crédits ouverts
20	Logiciels professionnels	5.000,00 €
	Restructuration/extension Restaurant scolaire les Garrigues – BET, CSPS	25.000,00 €
	Frais géomètre divers	5.000,00 €

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux Intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

<i>Sous-total Chapitre 20 =</i>		35.000,00 €
204	Opération façades – Subvention	6000,00 €
	Attribution de compensation – Aire d'accueil Gens du Voyage et Voirie	45.000,00 €
<i>Sous-total Chapitre 204 =</i>		51.000,00 €
21	Matériels informatiques	10.000,00 €
	Mobiliers divers	20.000,00 €
	Matériels techniques	30.000,00 €
	Réserve foncière – Acquisition de terrains	60.000,00 €
	Travaux divers de réparation ou neuf dans les bâtiments communaux	50.000,00 €
	Signalisation d'information locale – Complément	5.000,00 €
	Extension Vidéoprotection urbaine – Liaisons et matériels	200.000,00 €
	Vestiaires sous tribune – Matériels de sonorisation	10.000,00 €
	Tennis – Alimentation serrures connectées	25.000,00 €
<i>Sous-total Chapitre 21 =</i>		410.000,00 €
23	Réhabilitation Maison Serre – Travaux supplémentaires (provision)	20.000,00 €
	Vestiaires sous tribune – Travaux supplémentaires (provision)	10.000,00 €
<i>Sous-total Chapitre 23 =</i>		30.000,00 €
Total des crédits ouverts par anticipation (≤ 686.621,84 €) =		526.000,00 €

Je vous demande également de dire que ces crédits ouverts par anticipation seront inscrits au budget 2026.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 26

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET